

PROCES - VERBAL 2/2015

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 11 MARS 2015 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences	2
• Communications du Président	2 - 3
• Communications de la Municipalité	3 - 4
• Reprise de la discussion sur le préavis 01/2015 Réorganisation des locaux de la vigne - Crédit demandé CHF 2'760'000.00	4 - 14
• Ordre du jour :	14
- Election de deux membres suppléants à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	14 - 15
- Préavis 04/2015 Conservation des ouvrages d'art - Phase 1 - Crédit demandé CHF 605'000.00	15 - 16
- Propositions individuelles	
- Motion de l'UDC pour réintroduire le ramassage des objets volumineux et encombrants porte à porte	16 - 17
- Motion de l'Union Pulliérane Vaud Libre pour la réintroduction du ramassage des déchets encombrants	17 - 18
- Divers	
- Monsieur le Conseiller Eugène ROY Association des bénévoles auprès des requérants d'asile	18
- Monsieur le Conseiller Yassin NOUR Exposition ZAO WOU-KI	18

- Madame la Conseillère Lena LIO Avenue de l'Avenir	18 - 19
- Monsieur le Conseiller Philippe DIESBACH Immeuble de l'avenue de Lavaux 42	19
- Madame la Conseillère Claire-Lise TILLE Chœur dame de Pully	20
- Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD Ecole de Musique de Pully	20
- Monsieur le Conseiller Richard PFISTER Règlement du Conseil communal	20

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la Secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 80 présents. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du Règlement du Conseil.

Les Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mesdames Christine SORENSEN, Lucrezia CAVALLO, Muriel THALMANN, Messieurs Philippe HALDY, Daniel BOLENS, Adriano FRANSCINI.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :
M. Jacques HALDY, Député ; M. Guy-Philippe BOLAY, Député ; M. Philippe MODOUX, Député.

Le Président a le plaisir de saluer les représentantes de la presse qui nous font l'honneur de suivre régulièrement nos débats. Il s'agit de Madame Marie NICOLLIER, de 24Heures et Madame Nina BRISSOT, rédactrice en chef du Régional.

Le Président constate qu'il y a peu de public.

Le Président indique que la Secrétaire s'est cassé l'épaule, et que les procès-verbaux recommenceront quand elle arrivera à les faire.

1. COMMUNICATIONS

1.1 COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

En date du 13 février 2015, nous avons appris le décès de Monsieur François REICHEN, frère de Monsieur Gil REICHEN. Et en date du 4 mars 2015, nous avons appris également le décès de Madame Marianne STEINER, maman de Monsieur Philippe STEINER. Le Président a adressé au nom du Conseil communal ses plus sincères condoléances à nos deux collègues ainsi qu'à leurs familles. Ce soir nous aimerions leur témoigner une fois encore, toute

notre sympathie. Je demande à l'assemblée de se lever, et une minute de silence.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

Le Président remercie l'assemblée.

1.1.1. Résultats de la votation du 8 mars 2015

Objet 1 : Aider les familles :

Bulletins rentrés : 4'997
Bulletins valables : 4'957
Oui : 1'163
Non : 3'794
Taux de participation : 48.98%

Objet 2 : Taxe sur l'énergie :

Bulletins rentrés : 4'994
Bulletins valables : 4'954
Oui : 242
Non : 4'712
Taux de participation : 48,95%

1.1.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Votre Président n'a eu aucune représentation. Elles arrivent en vrac. Il va y en avoir dans le courant de mars et avril.

1.1.3. POSTULATS, MOTIONS ET INTERPELLATIONS

Nous avons reçu la motion de l'UDC, ainsi que la motion de l'UP que nous allons traiter dans les propositions individuelles. Concernant la réintroduction du ramassage des déchets encombrants.

1.2 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic Gil REICHEN :

Mon intervention concerne le point 2 de l'ordre du jour, préavis 03/2015 relatif à la mise en œuvre de la stratégie de communication sur le développement urbanistique de la ville de Pully. La Municipalité a pris connaissance des différents avis exprimés lors des séances de la Commission des finances et de la Commission ad hoc désignée pour l'examen du préavis. Ces discussions et les remarques formulées à cette occasion ont été constructives et souvent pertinentes. Elles seront utiles

dans la poursuite de notre démarche. La Municipalité a également pris acte des dépositions indicatives des différents groupes politiques à l'issue de leurs séances de préparation du Conseil de ce soir. La nouvelle appréciation de situation, faite sur la base de ces différents éléments nous a amené à décider le retrait du préavis 03/2015. Bien entendu, la Municipalité n'entend pas pour autant renoncer à un renforcement de ses actions de communication et à la mise en œuvre progressive de sa stratégie, telle que décrite dans le préavis. Les attentes dans ce domaine sont très diverses. Voir quelques fois contradictoires, ce qui rend la tâche plus difficile. La Municipalité a toutefois perçu au fil des discussions qu'elle devait à la fois être plus précise et concrète sur la formulation des actions envisagées, et prévoir leurs financements prioritairement par voie budgétaire. De plus, et bien que faisant partie intégrante de la stratégie de communication, les processus de consultation sur les grands projets urbanistiques n'étaient pas mis en évidence de manière suffisamment explicite dans le texte du préavis. Cette problématique reste évidemment d'actualité même si la manière de l'aborder et le cadre à lui donner peut varier fortement selon les différentes sensibilités politiques. Sur ce point je peux vous indiquer que la Municipalité travaille actuellement à la définition d'un processus de consultation pour poursuivre le projet de requalification de la rue de la Poste, ainsi que sur deux projets de planification touchants le centre-ville et actuellement en cours d'élaboration. Je vous remercie de votre attention.

1.3 PREAVIS 01/2015 REORGANISATION DES LOCAUX DE LA VIGNE - CREDIT DEMANDE CHF 2'760'000.00

Le Président indique que le préavis a été reporté de la séance du 11 février 2015 à ce jour, et qu'il sera étudié avant l'ordre du jour de ce soir.

Le Président invite Madame Anne SCHRANZ à venir à la tribune pour faire un compte rendu succinct des délibérations. Celle-ci ne souhaite pas s'exprimer, et comme l'entrée en matière a déjà été discutée, le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Frank DUCRET demande la parole :

En l'absence du Président de l'Union Pulliérane Vaud libre, Philippe HALDY, en déplacement à l'étranger, je me permets de vous présenter la demande d'amendement qu'il a rédigée au nom de notre parti qui vous a été transmis par notre Secrétaire du Conseil, Jacqueline VALLOTTON le 8 mars dernier. Je suppose que vous l'avez tous reçu et lu attentivement, ce qui m'évite de vous le relire, à moins que vous ne me le demandiez. En résumé, grâce aux données chiffrées qui ont été fournies par la Municipalité la semaine passée, on peut considérer que le coût de l'installation des cuves dans l'abri de Rochettaz représente un montant de CHF 524'000.00. Je précise, non pas CHF 525'000.00 comme indiqué dans le document que vous avez reçu. À mille francs près, c'est juste. Montant qui pourrait être économisé en maintenant la cuverie au Prieuré. Il est à relever que l'économie effective serait nettement supérieure, puisque le

préavis ne tient pas compte des frais de démantèlement des cuves du Prieuré. D'autre part, il serait aussi possible d'éviter les frais supplémentaires que pourraient engendrer des travaux hasardeux dans les sous-sols du Prieuré en cas de découverte de vestiges relatifs à la Villa romaine. Il faut également relever que le concept de transfert des cuves du Prieuré à l'abri PC de Rochettaz est totalement prématuré, puisque le concours d'architecture n'a encore rien révélé sur l'ampleur des travaux et que le préavis y relatif n'a été ni discuté, ni voté. Ainsi, nous considérons que la part du crédit prévue pour le transfert de la cuverie à l'ancien abri PC de Rochettaz peut être économisée dans sa totalité. En conclusion, l'Union Pulliérane Vaud libre demande à l'assemblée d'amender le préavis n°01/2015, en diminuant le crédit de CHF 524'000.00, soit de le réduire à la somme de CHF 2'236'000.00, en maintenant la cuverie au Prieuré. J'ai le texte ici de l'amendement si vous le souhaitez.

Le texte de l'amendement est le suivant : « Le Conseil communal décide de modifier les conclusions du préavis en ajoutant l'amendement suivant : le crédit d'investissement de CHF 2'760'000.00 doit être réduit de CHF 524'000.00 en maintenant la cuverie au Prieuré.

Monsieur DUCRET déclare qu'il présentera un deuxième amendement dans un deuxième temps.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Un Conseiller demande la parole et remercie la Municipalité pour les chiffres qui ont été communiqués qui rendent les investissements transparents. Donc cette fois au moins on est au clair sur les différentes positions des investissements. Deuxième élément que je voudrais souligner c'est que ces investissements doivent être considérés comme des investissements sur le patrimoine culturel de la Commune, et considérés à long terme. À mon avis, avis largement partagé parmi notre parti, c'est que ces investissements ne doivent pas être confrontés à des problèmes de calcul de rationalité par rapport au prix de la bouteille ou autre chose, il faut voir cela à long terme, et il faut voir dans le cadre du patrimoine culturel et carte de visite de la commune. C'est pourquoi je suggère et conseille à nos collègues d'accepter le préavis dans sa totalité.

Monsieur Roland DUBOIS demande la parole :

J'aimerais ré-intervenir concernant ce préavis sur les coûts. J'analyse quasiment tous les jours des coûts de construction, et je me suis permis d'analyser effectivement les coûts au m³ de ces travaux. Si l'on tient compte de la totalité du coût total pour ce qui est de l'abri, la STPA, et en enlevant même les, je dirais les équipements, c'est-à-dire les CHF 524'000.00, on arrive à une somme de CHF 1'793'300.00. Si on tient compte de la surface et du cube, on arrive à des prix au m³ d'environ CHF 1'150.00, ce qui représente une fois et demie le prix au cube des bâtiments construits à l'heure actuelle en label minergie sur bien des communes. Ces coûts sont d'après moi quand même surfaits. Je regarde même les installations électriques que vous avez dans les installations électriques :

CHF 174'500.00, avec les honoraires de l'ingénieur, on arrive à des coûts d'installations électriques pour des caves qui me semblent démesurés. Je pose la question maintenant à la Municipalité, est-ce que par hasard dans ces coûts sont pris en considération les coûts de gestion informatique de tous les éléments qui constituent les fonctions qui vont être faites dans le cadre de ces caves ? Parce que ça ressemble plus à de la domotique qu'à des installations électriques. Quand on pense que les honoraires d'un ingénieur électricien sont à 21%. Voilà, compte tenu de ces coûts, je demanderai à mes collègues de faire comme moi et de refuser ce préavis. Merci de votre attention.

Madame Liliane MASSON demande la parole :

Merci. Selon les traditions millénaires des différentes populations du globe, il y a un privilège de pouvoir manger à Noël, à Nouvel an, à Pâques, des raisins. Alors, je ne sais pas pourquoi la capacité qui doit augmenter de toute manière de production, donc nous sommes toujours dans la rentabilité, ne pourrait pas prévoir une partie qui entre dans les cuves et qui sont pour la vinification, et une autre partie sont des raisins qui vont à la vente, le prix étant le même au kilo avec la bouteille, et cela pourrait apporter beaucoup de joie pour beaucoup de personnes qui ne consomment pas le vin. Alors on pourrait à mon avis partager les deux choses, et je pourrais vous citer une publication la vigne en 1922 en Suisse, où on parle du vignoble de Lavaux, et en général on parle des vignobles du Léman, qui s'étendaient entre Genève et Villeneuve, et qui était la région viticole la plus importante de la Suisse sur 4'000 hectares. Vers 1818, à Genève, il restait 4'100, euh, il y avait recensé 4'185 hectares pour qu'on arrive à 1916 à 1'050 hectares, voir la diminution des vignes accélérée déjà depuis un bon moment. En ce qui concerne Lausanne, autour de Lausanne c'est écrit les constructions ont décimé le vignoble. Le vin de qualité ordinaire est consommé sur place. Ensuite, je vais passer à la dernière phrase, à l'Est de la ville, sur le territoire de Chexbres, Cully, Epesses, Grandvaux, Lutry, Puidoux, Riez, Rivaz, Saint-Saphorin et Vilette, s'étendent les glorieux vignobles de Lavaux. Voilà, j'ai cité seulement quelques petites choses, Pully on voit que ça ne faisait pas encore partie, c'est un honneur que l'on ait pu développer les vignes de Pully pour arriver à la qualité actuelle, mais je pense qu'on pourrait à côté du vin, cultiver aussi, avoir sur le marché, des raisins. Peut-être que ça résoudrait beaucoup de problèmes d'augmentation des productivités du vin et d'autres. Et la politique antialcoolisme et l'augmentation de l'alcoolisme est aussi assez contradictoire avec l'augmentation de la production du vin. Alors c'est tout ce que j'avais à dire et je vous remercie de votre attention.

Le Président remercie Madame MASSON.

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

Depuis le dernier Conseil, où nous avons évoqué ce sujet, mes pensées exprimées lors de mon intervention n'ont pas changées. Et même, je suis de plus en plus convaincu du caractère de non-urgence de ce déménagement et de la réorganisation des vignes. Pour ma part, il me semble que l'on mélange plusieurs choses. À savoir : l'utilisation future du

STPA, les besoins de vider les locaux, les besoins futurs du Prieuré, et la centralisation des activités de la vigne. Mais à mon sens, la Municipalité a une priorité principale : c'est celle de libérer les locaux de la Police, et ceux du caveau actuel. Même si cette démarche peut paraître légitime, elle ne doit pas se faire dans la précipitation. Stocker du matériel ailleurs, se trouvant dans les locaux actuels de la Police notamment, est possible. Le préavis sur le Prieuré n'est pas mûr et partant pas encore accepté non plus. L'investissement qui nous est demandé ce soir est trop important pour les quelques 35'000 litres de vin actuels produits, je le rappelle. Les taux actuels, historiquement bas pour l'emprunt, ne doivent pas être non plus déterminants pour cette décision. Je pense aussi aux possibilités d'économie qui sont certainement possibles, voire notamment pour la capite du Pévret, avec ces quelques CHF 180'000.00, qui me paraissent complètement démesurés. Et enfin, dynamiser le centre avec un nouveau magasin en face de l'actuel, n'est pas du tout prouvé à mon sens, et quel serait ce véritable changement si ce n'est peut-être aussi d'étendre la vente de vin qui ne proviendrait pas de Pully. C'est avec ces considérations, chers collègues, que je vous recommande de rejeter ce préavis.

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

Oui, ce préavis demande un crédit élevé. Une majorité de notre groupe est convaincue qu'il faille sortir les activités de la vigne du centre de Pully, vers un lieu dans lequel l'ensemble du matériel et des activités soient regroupées. Nous sommes convaincus que les vignes font partie du patrimoine de notre ville. Et qu'il faut avoir une vision à long terme de volume, de diversité, et de qualité. Nous sommes également convaincus que l'avenir de cette activité passe par la poursuite du travail important qui a été réalisé par notre vigneron et son équipe. Les meilleures preuves en sont les prix reçus par nos vins ces dernières années. Le PLR donc dans sa majorité, soutient cette vision, en soutenant ce préavis, et en vous demandant également de refuser les amendements. Merci de votre attention.

Monsieur Frank DUCRET demande la parole :

Suite aux interventions de quelques Conseillers et de moi-même lors de la séance du Conseil communal du 11 février 2015, la Municipalité nous a transmis des informations complémentaires, sur le préavis 01/2015. Informations qui devraient répondre aux interrogations qui avaient été relevées lors de la précédente séance. Je ne reviendrai pas sur la présentation des CFC, leur contenu, voire l'absence évidente de certains postes clés utilisés normalement dans le code des frais de construction, puisque notre Municipal Martial LAMBERT a reconnu que nous n'avions décidément pas les mêmes notions dans ce domaine. Ce n'est pas grave, car nous aurons sûrement d'autres occasions de confronter nos opinions à ce sujet. Je ne reviendrai pas non plus sur le problème relatif à l'impact financier de cet investissement sur les coûts réels de la vigne. En effet, dans les informations complémentaires qui nous ont été transmises par la Municipalité, le sujet a été évité, tout naturellement, ceci pour des raisons bien compréhensibles. L'augmentation du coût de la bouteille du vin, sera

donc bien de CHF 6.00 supplémentaires, à prendre dans la poche du citoyen, ou dans celle du consommateur, pas d'autres solutions. Par contre, je tiens à revenir sur le sujet du local de dégustation prévu à l'avenue du Prieuré. L'avenue du Prieuré n°4. Ce point fait l'objet de mon amendement. Je tiens à insister sur le fait qu'il est tout simplement impossible d'allouer un crédit de CHF 230'000.00 à la Municipalité pour l'aménagement d'un local de dégustation dont le déplacement n'est absolument pas décidé pour l'instant, puisqu'il dépend du résultat du concours d'architecture pour la transformation du Prieuré en Hôtel de Ville. Je rappelle que notre Syndic avait accepté lors de la séance du Conseil communal du 19 novembre 2014, la possibilité du maintien du local de dégustation dans le Prieuré. Ceci pour mieux faire accepter la transformation du bâtiment en locaux administratifs. Le déplacement de ce local n'est donc pas à l'ordre du jour. Si, dans quelques années, il s'avérait que ce déplacement devait être la meilleure solution, il serait toujours possible d'allouer un nouveau crédit pour cet objet. Mais dans la situation actuelle, il n'est pas possible d'octroyer un crédit à l'aveugle. Crédit que la Municipalité pourrait utiliser à sa guise sans que le Conseil communal soit consulté avec le résultat du concours d'architecture. Il s'agit non seulement d'un chèque en blanc pour la Municipalité, mais également, un enterrement de première classe pour la solution du maintien du local de dégustation dans le Prieuré. Votre intervention du 19 novembre 2014, Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PACHOUD, n'aura donc servi à rien. Ainsi, je vous propose de soutenir mon amendement, afin de soustraire le montant de CHF 230'000.00 au crédit demandé, en supprimant la création d'un local de dégustation à l'avenue du Prieuré n°4. Le texte de mon amendement, si vous souhaitez que je vous le lise, et je vais le transmettre à notre Président, est le suivant : « Le Conseil communal de Pully décide de modifier les conclusions du préavis en ajoutant l'amendement suivant : Le crédit d'investissement de CHF 2'760'000.00 doit être réduit de CHF 230'000.00, montant correspondant à l'économie réalisée par le maintien du local de dégustation dans le bâtiment du Prieuré. » . Je rajouterai juste que les deux amendements réunis ramènent le montant global de CHF 2'760'000.00 à environ CHF 2'000'000.00. Ce qui fait environ 25% de réduction, d'économie. Merci.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Moi je ne comprends plus rien. Parce qu'il y a un préavis, il y a un deuxième préavis, c'est très difficile à suivre. J'aimerais juste rappeler deux choses. D'abord un, le problème des vignes, on en parle depuis des années. Depuis des années, on a, ayant fait partie de la Commission de gestion, admis que c'était difficile, qu'on perdait de l'argent, mais que Pully devait toujours garder son vignoble. Cela, c'est le premier point, et j'aimerais que tout le monde se le rappelle. Le deuxième point, je vous rappelle que la qualité des vins qui sont fournis par notre vignoble, a souvent été relevée dans cette salle. J'ai même souvenir, que nous avons été primés, et que nous avons applaudi notre vigneron. Deuxième point que j'aimerais que l'on se rappelle. Alors effectivement aujourd'hui, on est en train de passer une étape différente, c'est l'étape de la réorganisation des locaux de la vigne. C'est vrai que c'est un montant qui est important, mais

je crois qu'il faut savoir ce qu'on se veut. Soit on veut garder nos vignes, soit on les garde pas. Mais ou l'un ou l'autre. Mais j'entends, au bout d'un moment, de faire des amendements et des amendements, ça paraît compliqué. Personnellement, c'est vrai que je pense que Pully doit garder ses vignes. On a un vigneron de qualité, il a été relevé à plusieurs reprises dans le cadre de cette assemblée. Et aujourd'hui, il faut avoir notre politique et dire « bravo » à ce vigneron et continuons à le soutenir. Par contre, c'est vrai que les verts libéraux se sont posé la question sur la question des cuves. Et à cet égard, c'est vrai que on peut se poser la question en disant : « faut-il garder les cuves à cet endroit ? Faut-il les déplacer ? ». La question que nous avons eue à l'esprit, c'est de se dire, acceptons l'amendement de l'UP dans le sens que, on pourrait très bien se poser la question que l'emplacement des cuves fasse l'objet d'une réflexion dans le cadre du concours qu'on va demander dans le cadre de la réorganisation du Prieuré. Peut-être que cela peut se faire, peut-être que cela ne peut pas se faire. Et si cela ne peut pas se faire, et bien à ce moment-là on reviendra avec un préavis complémentaire pour poser les cuves, et si cela peut se faire, et bien c'est bien, la Commune de Pully aura économisé CHF 525'000.00. Dès lors, les verts libéraux soutiennent avec force le préavis, déjà par respect, parce qu'on a subi des pertes pendant de nombreuses années, et je crois qu'il faut faire honneur à nos vins et à notre vigneron, et deuxièmement, c'est aussi dans un esprit d'économie. Allons peut-être en deux étapes, faisons une économie de CHF 524'000.00, et voyons par la suite si on peut intégrer cette question des réorganisations des cuves dans le cadre du concours. Merci.

Le Président remercie Monsieur DIESBACH.

Monsieur Eugène ROY demande la parole :

Il me semble aussi que garder son vignoble est une chose qui nous paraît importante et surtout garder son vigneron et son équipe. De plus, il me semble aussi qu'une réorganisation des locaux me paraît inévitable si on veut améliorer le travail des gens pour la vigne. Je n'aime pas du tout l'idée qu'on mette l'investissement en rapport avec le prix du vin. Parce que cela me semble faux. Pourquoi ? Et bien je vous invite à imaginer que notre vigneron n'appartient pas à la vigne, mais qu'il est simplement un vigneron privé. S'il réorganise ses locaux, et bien il va vendre les locaux qu'il utilise actuellement. Vendez une partie du Prieuré, vous verrez que cela coûte assez cher. Donc il vend simplement la réorganisation de son travail à la Municipalité pour utiliser les locaux qu'il utilise maintenant. Donc ne mettez pas CHF 6.00 de plus à la bouteille, il me semble que c'est une fausse manière de calculer les choses. Alors je ne sais pas si les locaux qui vont être libérés pour la Municipalité, pour la Ville, valent CHF 2'760'000.00 ? Peut-être bien que non. Mais en tous cas, ils valent quelque chose, et si le vigneron était privé, et que c'est son outil de travail, et bien il serait obligé en effet de vendre cet outil de travail pour aller faire l'autre outil de travail ailleurs. Je me suis fait comprendre ? Je vous remercie de votre attention.

Le Président remercie Monsieur ROY.

Monsieur Frank DUCRET demande la parole :

Je suis obligé d'intervenir sur la remarque qu'a fait Monsieur notre collègue, parce qu'il y a une grosse erreur qu'il a commise, et je tiens quand même à la relever, parce que je l'avais déjà relevée il y a un mois. L'occupation des locaux du Prieuré 4 représente une perte locative importante, qui est de l'ordre de CHF 30'000.00. C'est juste le contraire de ce que vous dites, en tout cas en l'occurrence, sur ce point-là. Je l'ai déjà démontré lors de mon intervention il y a un mois. Donc à mon avis, faites très attention de faire une analyse qui soit objective sur l'ensemble de vos arguments. Merci.

Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :

Au nom de la Municipalité, je vous invite à refuser les deux amendements, et à accepter le préavis tel qu'il est présenté par la Municipalité. Concernant le premier amendement qui nous a été présenté, voici nos arguments. Pour être cohérent, le projet nécessite un site unique de vinification et de stockage. Il est nettement plus rationnel pour les vignerons d'avoir en un seul lieu le stockage du matériel de cave, les bouteilles vides, les bouteilles pleines, la réception des vendanges, le passerillage, la vinification en cuve et vinification en barrique, pour des raisons rationnelles. Si l'investissement lié au déplacement est consenti, il serait bien préférable de prendre une décision cohérente et rationnelle, avec une unification du lieu de vinification, cet élément faisant précisément la force du projet. Concernant le deuxième amendement, que je découvre ce soir, je constate qu'il est absolument faux de dire que l'intervention de Monsieur PASCHOUD n'a pas été prise en considération. Si vous prenez le préavis à la page 14, il est précisément dit qu'en référence au vœu émis en séance du Conseil communal, et nous avons vraiment pris en considération cet élément, le Conseil du 19 novembre 2014, la possibilité de maintenir un lieu dédié à la vigne dans le bâtiment historique du Prieuré sera intégrée au concours. Moyennant une évaluation plus fine des possibilités d'implantation, au regard du programme définitif. Cela veut dire, que nous allons prendre la décision définitive en fonction des résultats du concours. Aujourd'hui il n'est pas décidé, absolument pas décidé de manière définitive, que nous allons ouvrir ce lieu de dégustation au Prieuré 4. La possibilité est ouverte, c'est dit dans le préavis, c'est vrai, c'est la vérité. Donc, nous avons pris en considération le vœu de Monsieur PASCHOUD, comme nous l'avons dit en séance de Conseil. Concernant plus généralement le préavis, je vous invite à considérer certains éléments qui me paraissent importants, et qui sont revenus aujourd'hui puisqu'on est en deuxième débat. Certains parlent d'un investissement trop élevé pour les vignes, des pertes trop importantes sur notre exploitation viticole, compte tenu de l'amortissement de cet investissement de CHF 2.7 mio. Une vision purement rationnelle de l'exploitation des vignes ne justifie pas en soi le projet qui vous est présenté. Mais cet investissement n'est pas directement lié aux vignes, comme l'a dit d'ailleurs Monsieur ROY, et il ne doit pas être intégralement attribué aux frais d'exploitation viticoles. Il découle d'une volonté soutenue par le Conseil, de modifier le centre de Pully, pour y créer des animations, des projets qui doivent s'intégrer dans un milieu urbain. Ce projet est largement lié au réaménagement du centre qui n'est

pas encore défini, qui n'est pas définitif, mais qui existera. Nous souhaitons anticiper les démarches pour faciliter la progression de ce réaménagement quel qu'il y soit. Et libérer le centre d'une activité qui est agricole. Sans ce réaménagement, le déplacement de ces activités ne vous serait pas proposé ce soir. Nous constatons qu'à Pully nous manquons globalement de locaux pour les sociétés locales, pour les activités administratives et commerciales. Nous devons agrandir les locaux de la police pour que la population ait toujours un centre de police au centre de Pully. Or, nous venons de recevoir gratuitement en retour le STPA. Afin d'augmenter le potentiel des locaux pour la ville, il paraît logique et fondé d'aménager ce STPA pour utiliser de manière rationnelle les surfaces. Il est clair que la construction de caractère militaire du STPA et sa réaffectation à des usages traditionnels engendrent des frais importants. Mais le coût de cette transformation existera quel que soit le projet qu'on fasse au STPA. Cela ne coûtera rien, que si on laisse ce STPA tel quel sans affectation particulière. Il s'avère qu'en raison de son encavement, l'exploitation des vignes s'y prête bien, et que cette utilisation permet de libérer les locaux au centre de Pully. C'est sous cet angle global qu'il faut considérer le projet. Je vous invite par ailleurs à considérer cet investissement sur un long terme. Depuis plusieurs années, grâce à la diversification de nos vins, les gens aiment acheter plusieurs sortes de vins ; deux bouteilles de rosé, deux bouteilles de rouges, deux bouteilles de Garanoir... Nous avons diminué nos pertes de CHF 300'000.00 à CHF 100'000.00 selon les années et les récoltes. Le but est d'arriver à un équilibre financier tout en conservant nos vignes et notre production locale. Si nous allons de l'avant avec cet investissement, tout en libérant des locaux au centre de Pully, nous agrandirons la cave, et nous pourrons augmenter la production en achetant du raisin et en le vinifiant sans augmenter le personnel. Nous pourrons vendre plus de bouteilles, et augmenter ainsi la marge de bénéfice pour atteindre l'équilibre financier tout en conservant l'exploitation de nos vignes. La Municipalité vous invite à accepter ce préavis dans une vision globale du réaménagement du centre de Pully, tout en conservant nos vignes et leur exploitation. Je vous remercie.

Le Président remercie Madame Lydia MASMEJAN.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

L'Union Pulliérane Vaud Libre demande le vote à bulletin secret.

Le Président demande si Madame Verena KUONEN souhaite ce vote à bulletin secret sur les amendements ou sur le préavis.

Madame Verena KUONEN :

Sur les deux amendements.

Des protestations se font entendre dans la salle, s'ensuit un long brouhaha.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

D'après ce que vient de dire Madame KUONEN, si je comprends bien il y a deux amendements, elle demande deux votes secrets ?

Monsieur le Président acquiesce.

Madame Annie MUMENTHALER :

Plus elle va demander peut-être pour le fond aussi le vote secret, cela fait trois vote secret. J'aimerais savoir si Madame KUONEN va demander le vote secret pour le vote final.

Le Président demande à Madame KUONEN si elle peut répondre à cela.

Madame Verena KUONEN :

Pour l'instant, l'Union Pulliérane a demandé le vote à bulletin secret pour les deux amendements. Cela fera naturellement deux votes séparés. Et puis la suite ce sera plus tard...

Monsieur le Président déclare que la votation aura lieu au scrutin secret ou à l'appel nominal, à la demande d'un Conseiller appuyé par 5 membres. Le Président demande à Madame KUONEN si elle est bien appuyée par 5 membres. C'est le cas.

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

Je voulais justement vous signaler qu'il fallait que cette demande soit appuyée par 5 membres. Et au nom du groupe PLR, nous vous demandons l'appel nominal.

Le Président déclare que l'assemblée doit procéder au vote pour savoir si c'est à bulletin secret ou vote nominal.

Au préalable, il s'assure que Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ si il est bien appuyé par 5 membres du Conseil pour le vote nominal. C'est le cas.

Le Président procède au vote pour déterminer si la votation aura lieu à bulletin secret, ou par vote nominal.

Le vote nominal est choisi par une large majorité.

Le Président procède au vote du premier amendement de Monsieur Philippe HALDY.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote nominal sur le premier amendement.

Au préalable, Madame Annie MUMENTHALER demande s'il est possible de relire le texte.

Le Président procède : « Le Conseil communal décide de modifier les conclusions du préavis en ajoutant l'amendement suivant : le crédit d'investissement de CHF 2'760'000.00 doit être réduit de CHF 524'000.00 en

maintenant la cuverie au Prieuré. », puis Madame VALOTTON procède à la récolte des votes nominaux pour le premier amendement :

La Secrétaire passe au vote nominal.

Le Président déclare que l'amendement de Monsieur Philippe HALDY est refusé avec 59 non, 16 oui et 7 abstentions.

Le Président procède au deuxième vote nominal concernant l'amendement de Monsieur Frank DUCRET, dont il rappelle le texte : « Le Conseil communal de Pully décide de modifier les conclusions du préavis en ajoutant l'amendement suivant :

Le crédit d'investissement de CHF 2'760'000.00 doit être réduit de CHF 230'000.00, montant correspondant à l'économie réalisée par le maintien du local de dégustation dans le bâtiment du Prieuré. »

Madame Verena KUONEN demande la parole :

Au vu de la situation, l'Union Pulliérane propose à l'assemblée un vote par voie normale, parce que je crois quand même qu'on va économiser la voix de Jacqueline, et voilà.

Le Président intervient et déclare que c'est impossible car la décision d'un vote nominal a été votée.

Madame Verena KUONEN :

D'accord. Et bien je demanderai à la limite à Monsieur CHEVALLAZ, PLR, si éventuellement lui est aussi d'accord de renoncer à cette manière de faire, et simplement par vote normal. Voilà merci.

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

Malheureusement on ne peut pas être aussi simples que ça. Par contre, peut-être une voie de sortie est de demander au Conseil s'il désire lui-même par vote accepter le renoncement de procéder par la proposition que j'avais faite qui a été voté par le Conseil donc.

Le Président demande s'il n'y a pas un vice de procédure si l'on procède de cette manière.

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ :

Ecoutez, si vous demandez au Conseil qu'il vote là-dessus, là vous réduisez les risques de vice de procédure.

Le Président procède au vote pour décider d'un retour à la manière de voter habituelle, ou de continuer avec le vote nominal.

Le vote nominal est écarté, et la voie de vote normale est adoptée.

Le Président procède au vote de l'amendement de Monsieur Frank DUCRET.

L'amendement de Monsieur Frank DUCRET est largement refusé avec 15 oui et 7 abstentions.

Le Président passe au vote pour le préavis 01/2015.

Les conclusions du préavis 01/2015 sont acceptées avec 51 oui, 23 non et 6 abstentions.

2. ORDRE DU JOUR

Le Président annonce qu'il y a une modification à l'ordre du jour. Le préavis 03/2015 a été retiré par la Municipalité, donc le préavis 04 devient 02, les propositions individuelles 3, et divers, 4.

Le Président soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour modifié suivant :

1. Election de deux membres suppléants à l'Association de communes de la région lausannoise pour la règlementation du service des taxis

2. Préavis 04/2015 Conservation des ouvrages d'art - Phase 1 - Crédit demandé CHF 605'000.00

Présidence : Mme Annie MUMENTHALER

Membres : Mmes Isabelle KRENGER, Eva REITH, Pauline TAFELMACHER et MM. Daniel BOLENS, Jean-Marc DUVOISIN, Pierre LOTH, Steve MARION, Pascal PFISTER

3. Propositions individuelles

4. Divers

2.1 Election de deux membres suppléants à l'Association de communes de la région lausannoise pour la règlementation du service des taxis

Le Président attend des candidatures.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole:

L'UDC a le plaisir de vous proposer Jean DUTRUIT qui connaît bien la partie, et qui sera tout à fait à son aise.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

L'Union Pulliérane a le très grand plaisir et honneur de vous présenter la candidature de Madame Lucrezia CAVALLO. Madame CAVALLO a été assermentée lors de notre séance du 11 février dernier. Elle est maman de

deux jeunes enfants. Et ce qui surtout très important, c'est qu'elle tient un commerce au centre de Pully, un commerce de chaussure. Donc complètement intégrée et fait fleurir la commune de Pully. Donc moi je vous propose de soutenir cette candidature. Merci.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Monsieur Jean DUTRUIT et Madame Lucrezia CAVALLO pour leur élection.

2.2 Préavis 04/2015 Conservation des ouvrages d'art - Phase 1 - Crédit demandé CHF 605'000.00

Le Président invite Madame la Présidente de la Commission chargée d'examiner le préavis Annie MUMENTHALER à venir présenter le rapport.

Madame Annie MUMENTHALER :

La Commission ad hoc s'est réunie récemment, le 2 mars, à la Damataire. Monsieur Bernard MONTAVON a remplacé Monsieur Daniel BOLENS, indisponible. Sept commissaires étaient présents. Vous avez tous reçu le rapport jeudi dernier, donc je vais juste vous faire une petite synthèse de cette séance. Le préavis 04/2015 concerne 12 ouvrages sur 31 au total. Il y aura pour ces 12 ouvrages, une phase 2 pour des études approfondies, et peut-être une phase 3 pour la réalisation des travaux. Dans ce préavis, sur CHF 605'000.00, il y a CHF 267'000.00 de travaux effectifs, le solde du montant étant attribué à des études. La Commission, tout au long de la séance, a souligné à maintes reprises le coût, qui a paru élevé, des études. Ces études sont attribuées de gré à gré, à 4 ou 5 entreprises très spécialisées. Elles ne peuvent pas être faites à l'interne, car nos ingénieurs sont, selon un terme employé par la DTSI, des généralistes. Or, il faut dans ce cas précis, des spécialistes très pointus. La DTSI nous a précisé que le terme « étude » comprend les prestations du bureau d'ingénieur, incluant le cas échéant, le concept de réhabilitation, mais également des investigations complémentaires réalisées par des spécialistes dans divers domaines, tels que l'amiante, les joints de chaussée, le génie civil. Ces investigations peuvent englober aussi des sondages, le déplacement de machines, des prélèvements de laboratoire, ainsi qu'un travail de coordination. Au final, le vote de la Commission : 5 oui, 2 abstentions. La Commission des finances, dans sa séance du 17 février, a voté oui à l'unanimité. La Commission ad hoc vous recommande donc d'accepter les conclusions de la Municipalité que je ne vous répète pas puisque ce sont les mêmes, donc nous vous recommandons d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président remercie Madame Annie MUMENTHALER, et ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion, et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Antonin CHEVALLEY demande la parole :

Alors j'ai une petite question qui ne concerne pas l'ensemble des travaux, mais plus particulièrement la passerelle de Verdaine. Comme cela ne vous a pas échappé, les quais de la gare sont en travaux, et donc difficilement accessibles. Et j'imagine que ces travaux sur la passerelle de Verdaine rendront cette même passerelle inaccessible. C'est pour cela que j'aimerais savoir quand est-ce que les travaux seront réalisés, est-ce que ce sera après les travaux des quais ? Et plus spécialement, est-ce que toutes les mesures pour que les voies d'accès pour les autres travaux, est-ce que des voix d'accès alternatives ont-été imaginées ?

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Bien entendu, nous tenons compte des travaux qui se déroulent actuellement pour améliorer l'accès aux quais à la gare. Ces travaux de réfection de la passerelle Verdaine se dérouleront après les travaux qui concernent les quais de la gare. Là il doit encore y avoir tout un travail pour les appels d'offres et pour la procédure de travaux. Et évidemment il y aura des itinéraires alternatifs qui seront mis en place. Les périodes éventuelles de fermeture seront signalées aux utilisateurs.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote sur les conclusions du préavis 04/2015.

Les conclusions du préavis 04/2015 sont acceptées à l'unanimité avec 1 abstention.

2.3 Propositions individuelles

2.3.1 Motion de l'UDC pour réintroduire le ramassage des objets volumineux et encombrants porte à porte

Madame Annie MUMENTHALER :

Je ne vous lirai pas la motion de l'UDC du 12 février, puisqu'elle vous a été transmise par le biais de notre secrétaire vers la mi-février. Cette motion nous semble nécessaire compte tenu de la réponse de la DTSI à la motion Alex BALLY et consorts. En effet par exemple, Monsieur Marc ZOLLIKER annonce que malgré plusieurs tentatives, les objets encombrants qui pourraient être recyclés ne pourront plus être conservés par la commune, faute de place. Il n'y a donc plus de recyclage possible, malgré la mise sur pied de vide-greniers, ce sont les propriétaires d'objets encombrants qui devront les amener par leurs propres moyens sur le site du vide-grenier. On

imagine aisément les difficultés de ce genre de gymnastique. En remettant sur pied la récolte porte-à-porte des objets encombrants, par exemple, un recyclage sera tout de même rendu à nouveau possible. Ce n'est qu'un des éléments qu'on pourra soulever de nouveau lors d'un nouveau débat si vous nous laissez la possibilité d'avoir une Commission ad hoc qui traitera ce sujet. Merci.

Le Président ouvre la discussion sur cette motion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote du renvoi de la motion à une Commission.

Le 1/5ème étant atteint, la motion est renvoyée à une Commission ad 'hoc.

Le Président remercie Madame Annie MUMENTHALER.

2.3.2 Motion de l'Union Pulliérane Vaud Libre pour la réintroduction du ramassage des déchets encombrants

Madame Verena KUONEN :

Je ferai comme ma collègue Madame Annie MUMENTHALER. Du moment que vous avez déjà eu connaissance et débattu en groupe de cette motion, je me permettrai aussi juste de relever quelques points importants.

Lors de notre séance du Conseil communal du mercredi 11 février dernier, j'avais, au nom de l'Union Pulliérane - Vaud Libre, déposé un amendement relatif au ramassage des déchets encombrants, et cela c'était suite en fait au rapport donné par la Municipalité. Du moment qu'un rapport ne peut pas être amendé, j'avais effectivement annoncé que nous allons déposer une motion lors de cette séance. Notre motion, est motivée pour la réintroduction du ramassage des déchets encombrants, tel qu'il avait été pratiqué par le passé. Et pourquoi ? Au vu de nombreux seniors, de nombreuses familles, de nombreuses personnes qui, momentanément, ou pour une durée indéterminée, et voire pour d'autres personnes qui renoncent à leur voiture, ne doivent pas être pénalisées par un non-ramassage de déchets encombrants. Il nous semble, Union Pulliérane Vaud Libre, qu'il est important de se pencher sur cette problématique, d'en discuter en commission, et trouver ensemble la solution la plus acceptable pour les uns et pour les autres. Dans ma motion, j'ai cité des chiffres. Le chiffre de CHF 180'000.00, pour un ramassage déchets encombrants tel que, je l'ai dit, pratiqué par le passé. C'est-à-dire 6 passages au secteur Nord, et 6 passages au secteur du bas. Il y a également le chiffre de CHF 540'000.00 et CHF 570'000.00, et ceux-là, je voulais encore le préciser, c'est naturellement si chaque famille, ou chaque ménage à Pully faisait appel pour un ramassage individuel. Actuellement, selon ce qu'on a pu nous dire, c'est qu'il y a environ entre 70 et 100 familles ou ménages qui profitent de ce ramassage. Donc c'est clair, on n'atteint pas la somme de CHF 540'000.00. Mais on ne sait pas, les années futures, qu'est-ce que ça va coûter à la commune. De toute façon, il nous semble que cette prestation

devrait être fournie aux pulliérans. Et je remercie quand même encore Monsieur Marc ZOLLIKER, donc notre Municipal, qui m'a reçue très agréablement dans son bureau, et qui m'a fourni beaucoup de réponses très intéressantes. Il est vrai que, ma foi, au final, lui a gardé ses idées, et moi les miennes. Et c'est pour cela que je pense qu'une discussion au sein d'une commission ne peut être que positive. Je vous encourage donc de soutenir cette motion de l'Union Pulliérane Vaud Libre, et la traiter conjointement avec celle de l'UDC.

Le Président remercie Madame Verena KUONEN, et ouvre la discussion sur cette motion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote pour renvoyer la motion à une commission.

Le 1/5ème étant atteint, la motion sera traitée, si Madame MUMENTHALER l'accepte, avec sa motion pour avoir une seule commission ad hoc. Madame MUMENTHALER accepte, la motion sera donc renvoyée à la même commission ad hoc que celle de Madame KUONEN.

2.4 Divers

2.4.1 Monsieur Eugène ROY demande la parole :

Je serai court. Je suis simplement le porte-parole de l'ABRAD. L'ABRAD c'est l'Association des Bénévoles auprès des requérants d'asile. L'ABRAD qui aimerait remercier la Municipalité, et tout particulièrement Monsieur LAMBERT et Madame MASMEJAN d'avoir mis à disposition les terrains de football le mardi matin pour 15 à 20 requérants d'asile, souvent venant d'Erythrée. C'est un moment de joie, de sport, quelques fois un peu de cris, mais surtout beaucoup de joie. Et cela leur fait énormément de bien. Donc merci beaucoup de nous prêter ce terrain le mardi matin.

Le Président remercie Monsieur Eugène ROY.

2.4.2 Monsieur Yassin NOUR demande la parole :

Je serai très bref, je tiens juste à vous avertir que le jeudi 30 avril, aura lieu au Musée de Pully le vernissage de l'exposition Zao Wou-Ki, c'est un artiste qui est extrêmement réputé et très bien coté depuis ces dernières années. Et il y aura plusieurs personnalités importantes, notamment l'ancien Premier Ministre français Dominique de Villepin. Voilà, merci.

2.4.3 Madame Lena LIO demande la parole

Ce soir j'aimerais exprimer mon remerciement au nom de l'association de Pully-nord à notre municipal Monsieur ZOLLIKER pour sa réponse rapide,

pour son engagement rapide concernant les chicanes à l'avenue de l'Avenir qui étaient illisibles dans la nuit, qui étaient non réfléchissantes, qui étaient dangereuses pour les automobilistes dans la nuit. Mais, malheureusement, je suis obligée de garder mon remerciement pour la prochaine fois. Parce que ces chicanes sont toujours invisibles dans la nuit. Elles ne sont toujours pas réfléchissantes. Elles sont toujours dangereuses pour les voitures dans la nuit. Il ne faut pas attendre l'arrivée de l'accident pour réagir. S'il y a un accident, la facture pour notre chère commune sera salée. Je vous remercie de votre attention.

2.4.4 Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

J'ai juste une question pour Monsieur le Syndic, je m'excuse de revenir toujours sur cette même question, mais y-a-t-il du nouveau sur l'immeuble qui reste, en jaune, qui reste à l'avenue de Lavaux à la Clergère dont on nous avait promis une fois un préavis. Préavis qui a été retiré, par la suite ils ont mis enfin une fenêtre. Depuis là, ils n'ont plus rien fait, et la question c'est de savoir, oui il y a eu des tuiles qui ont été rajoutées, c'est de savoir s'il y a du nouveau sur cet immeuble, qui réellement nuit à l'aspect esthétique de notre belle ville.

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

Non Monsieur DIESBACH, il n'y a rien de nouveau, si ce n'est des publications pas encore régulières, mais c'est quand même la deuxième fois qu'il y a une annonce de vente forcée de cet immeuble à l'Office des faillites du district, qui, juste en dernière minute ou quasiment est annulée parce que le propriétaire, probablement, trouve un financement qui permet d'arrêter ces ventes forcées. À plusieurs reprises la Municipalité a essayé d'approcher le propriétaire en manifestant son intérêt éventuel à racheter cette propriété, et jusqu'ici on s'est toujours fait, dans le meilleur des cas, répondre non, et quelques fois, pas répondre du tout. Maintenant c'est vrai qu'on a peu de marge de manœuvre, si ce n'est ce qui avait été, comme vous l'avez rappelé, tenté, c'est-à-dire de demander un crédit au Conseil pour finir ces travaux et après essayer de récupérer l'argent auprès du propriétaire. Cela pose quand même quelques problèmes, dans la mesure où personne, aucune entreprise ne veut engager sa responsabilité sur des travaux minimums qui résoudraient juste la question de l'aspect de ce bâtiment. Donc cela veut dire de refaire complètement des travaux qui ont déjà été faits, mais mal faits, non conformes aux règles de l'art. Donc des coûts élevés, et un risque financier pour la commune qui est quand même assez important. Donc pour l'instant on n'a pas d'autres moyens d'agir. Il faut dire que c'est une situation qui est, c'est le moins qu'on puisse dire, inhabituelle. En général, un propriétaire qui a un permis de construire essaie de réaliser les travaux assez rapidement. Et on est assez démunis, même sur le plan juridique, pour agir dans ces conditions-là.

Le Président remercie Monsieur le Syndic, Gil REICHEN.

2.4.5 Madame Claire-Lise TILLE demande la parole :

Alors juste pour vous signaler que dans cette même salle le samedi 21 mars à 20h00, le chœur dame fête son 85^{ème} anniversaire, vous êtes tous cordialement invités.

2.4.6 Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

L'Ecole de Musique de Pully vous recommande deux manifestations. La première c'est le week-end musical pulliéran, du 24 au 26 avril. Une série de concerts dont l'accès est gratuit. Et la seconde manifestation, ce sera la Schubertiade des enfants les 6 et 7 juin à Pully aussi. Et la direction artistique de cette manifestation est assurée par notre collègue Christine SORENSEN. Je vous recommande très vivement le concert des professeurs de l'Ecole de Musique de Pully, qui aura lieu le samedi soir, soit le 25 avril.

2.4.7 Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

Cela fait bientôt une année et demie que le groupe de travail qui a planché sur la réforme du Règlement de notre Conseil a déposé son projet. Et nous n'avons pas encore eu le moindre signe de l'Etat, apparemment, comme quoi il aurait examiné notre projet, enfin le projet de la Commune de Pully, et qu'il aurait donné un avis. Alors ma demande va à Monsieur le Syndic, qu'en est-il ? Des bruits courent que l'Etat aurait fourni une information. Voilà.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN :

Quelques fois les bruits qui courent sont fondés, on a eu des réactions de l'Etat, et le préavis pourra être traité par votre Conseil à la séance du 28 avril.

Le Président remercie Monsieur le Syndic Gil REICHEN.

Nous arrivons au terme de la séance, il est 21h40. Le Président clôt les débats en souhaitant à chacun un bon retour dans son foyer. Il rappelle que notre prochaine séance aura lieu 29 avril à 20h00 et au même endroit.

Le Président :

La secrétaire :

Cédric Milliquet

Jacqueline Vallotton